

COMMERCE EXTERIEUR

Un système « sans papiers » et rapide

Aujourd'hui, l'actualité tourne autour de la modernisation de l'outil portuaire. Seulement dans ce processus, le maillon qui pourrait rendre efficace ce poumon économique n'est autre qu'un système de facilitation des procédures du commerce extérieur. S'impose donc ORBUS 2000.

MANDIAYE THIOBANE

Le système est conçu pour faciliter les procédures dans l'import-export, par des échanges électroniques entre les différents acteurs. En tant que système qui repose à la fois sur une infrastructure technologique et un dispositif de services, ORBUS permet une réduction significative du délai des formalités de pré-dédouanement grâce à une interconnexion, dans un réseau, des principaux acteurs du commerce extérieur pour le traitement automatisé des demandes d'autorisation et de certificats exigés dans l'accomplissement d'une opération d'importation ou d'exportation.

Mais, comment fonctionne ORBUS 2000 ? D'abord, ce système joue un rôle d'interface entre les trois acteurs que sont l'importateur, la douane et les pôles représentés par toute administration, privée ou publique, qui intervient dans le processus d'import-export pour la délivrance d'un document. Avec ORBUS 2000, l'importateur dispose d'une fenêtre Web unique pour adresser une demande à l'ensemble des administrations connectées au système. Il saisit sa facture et le système lui propose le circuit requis par son opération. Après validation, sa demande est automatiquement envoyée à l'ensemble des pôles qui sont impliqués dans son opération. Et une fois que les demandes sont traitées, l'importateur reçoit tous les documents qu'il peut imprimer ou envoyer par version électronique à la Douane.

Dans le processus, il existe un module considéré comme un aiguilleur. A en croire les responsables de ORBUS, ce module est le cœur du système, en ce sens qu'il intègre toutes les règles de gestion des opérations d'import-export. Ainsi, en fonction des données saisies par le client, il analyse le circuit adéquat et le propose au client. Lorsque celui-ci valide, il se charge de transmettre les données et les documents joints auprès des pôles concernés. Et comme chaque pôle ne reçoit du module que les données qui le concernent, il n'y a

donc pas de diffusion abusive des données et la confidentialité est sans aucun doute respectée.

En tous les cas, trois objectifs principaux ont été assignés à ORBUS 2000. C'est d'abord la réduction significative du délai des formalités de pré-dédouanement en vue d'une simplification des procédures de dédouanement des marchandises, ensuite le traitement automatisé à temps réel des demandes de certificats exigés dans l'accomplissement d'une opération d'import-export. Le troisième et dernier objectif est la standardisation du Sénégal aux normes internationales.

Ce système « sans papiers », dirait-on, a un caractère révolutionnaire. Il demeure une passerelle électronique entre le service des douanes et ses usagers et assure une meilleure communication entre les différents démembrés de l'administration. Suffisant pour que le Colonel Augustin

Ndione, directeur du service informatique de la Douane, affirme que « le système rentre parfaitement dans les procédures de la douane, en introduisant un élément de facilitation ». Avant de poursuivre : « comme les recettes douanières dépendent de la rapidité des livraisons, ORBUS est d'un apport inestimable ».

Pour le Directeur des services bancaires et de l'informatique de la SGBS, Bassirou Diagne, l'amélioration du processus est très nette avec Gaïndé 2000 et ORBUS. « Aujourd'hui, le commerçant initie une opération électronique dans laquelle tout se passe comme si le document était transmis aux différents intervenants à travers l'électronique et les validations se font électroniquement. Il n'a plus besoin de se déplacer », souligne-t-il.

D'ailleurs, comme l'a si bien expliqué l'Administrateur de ORBUS, M. Ibrahim Diagne, à travers les indicateurs de performance du commerce extérieur des pays de l'UEMOA, publiés par la Banque Mondiale, on se fait une idée exacte

du rôle prépondérant que le système ORBUS est en train de jouer. « Aujourd'hui, explique M. Diagne, le Sénégal est parti d'une transaction de deux à trois jours, en un temps moyen d'une demi-journée. Toutes choses qui font que quelque 60 000 dossiers ORBUS sont traités annuellement ». Maintenant, toujours selon M. Diagne, les ambitions se situent à deux niveaux. Il s'agit, au niveau national, d'un maximum de couverture en amont de l'existant avec des transactions électroniques allant jusqu'au paiement électronique des droits et taxes. Sur l'international, l'enjeu se trouve sur l'interopérabilité pour que des transactions initiées au Sénégal puissent se conclure à l'étranger électroniquement et inversement. D'où le sens de la présence du Sénégal au Centre des Nations unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (UN-CEFACT). ●

